

# La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INTRANSIGEANT

## ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	40 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE.

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

## INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

# Rentrée triomphale de César Millet

Tunis, le 16 Octobre 1900

## RENTÉE TRIOMPHALE DE César Millet

Grâces soient rendues aux dieux !

Notre bon roi César René, premier du nom, est rentré dans ses Etats couvert des lauriers gagnés sur le champ de Mars de la grande capitale parisienne.

Les maisons disparaissaient sous l'avalanche des drapeaux et des trophées pour fêter le retour du souverain magnanime que l'univers ne nous envie pas....

Et le peuple en délire, jonchait, sur son passage, le sol des fleurs les plus belles et les plus odorantes que l'on avait fait venir de Nizza-la-bella, cependant que les femmes risquaient maintes fois d'être écrabouillées pour baiser le pan de son habit !

Quelle inoubliable journée, qui restera à jamais gravée dans la mémoire des heureux sujets de S. M. Millet et comptera dans les annales tunisiennes !

Heureux roi, heureux peuple !

Mais là, trêve de plaisanterie, pourquoi donc M. Millet ne faisait pas partie du cortège ministériel qui vient de visiter Bizerte et Tunis ?

Pourquoi n'est-il pas rentré en triomphateur, un ministre sous chaque bras, pourquoi n'était-il pas là pour nous narquer du haut de son insolence habituelle ?

Bien osé qui pourrait nous donner l'explication de cette absence incompréhensible chez cet homme qui aime si fort imiter le paon devant les puissants du jour bien que ses thuriféraires nous aient donné la plus mauvaise raison pour tâcher de l'expliquer.

Eh, bien ! nous seul, croyons la connaître et ce n'est pas comme on le pense pour garder à ce voyage son caractère strictement technique et militaire que M. Millet a été prié comme M. Choufleuri de rester... à Paris.

Il a quelque compte sérieux à démêler avec MM. Loubet et Waldeck-Rousseau, et à moins de nier comme un vilain diable qu'il est les faits d'une scrupuleuse exactitude qui ont été portés contre lui à la connaissance de ces Messieurs, son sort va se décider.

D'un côté, le ministère doit se trouver en présence d'affirmations absolument précises et de l'autre probablement de dénégations formelles, il aura à chercher de quel côté est la vérité, quel profit doit retirer l'une ou l'autre des parties en cause.

Et il n'aura pas de peine à se convaincre que la partie la plus intéressée est celle qui se fait cent mille francs de rentes du gouvernement tandis que l'autre ne demande absolument rien, rien, rien, qu'elle n'a agi que par l'intérêt profond qu'elle porte à la France et à la République et aux hommes qui l'incarnent dans la personne de son premier magistrat et du président du Conseil des ministres.

Voilà ce qu'auront à examiner ceux qui tiennent les destinées de la République dans leurs mains.

Où ils acceptent qu'elle soit bafouée, ridiculisée, ou ils voudront qu'elle soit forte et respectée surtout de la part de ceux qui n'ont vécu qu'à ses croûtes et s'en font aujourd'hui des rentes hors de proportions avec les services exécrables qu'ils lui rendent.

Nous avons confiance dans le républicanisme et la loyauté de ses chefs.

Tout à une fin en ce bas monde, même les tartuferies les mieux combinées.

Sachons attendre quelques jours encore, notre cause aujourd'hui est dans la main des juges...

Em. LACROIX.

D'après M. Fabbri, de l'Unione, nous excitons les citoyens à la haine en lançant des accusations aussi gratuitement odieuses contre une catégorie d'habitants qui n'a rien fait pour mériter semblable diatribe, parce que nous avons dit que la police veillait à la tranquillité générale.

Nous n'excitons personne ; nous trouvons au contraire très sages les précautions de la police d'être prête à toute éventualité.

Nous savons tous combien peu il en faut pour organiser le désordre et l'émeute dans la rue.

Nous en avons eu quelques exemples depuis l'occupation du protectorat.

Une réunion d'une trentaine de siciliens a été immédiatement dissoute et on a bien fait car le prétexte de la réunion était des plus mauvais.

On voit bien que M. Fabbri arrive de Rome, il n'a pas eu le temps de lire les numéros de son journal parus pendant son absence ni d'entendre les conversations de ses compatriotes de Sicile.

Nous espérons qu'on l'aura mis aujourd'hui au courant des faits et qu'il ne viendra pas nous reprocher d'avoir félicité la police française d'avoir fait et de faire son devoir.

### La Cour d'Appel de Constantine

Le Conseil général de Constantine a renouvelé son vœu demandant la création, à Constantine, d'une Cour d'appel.

M. Morinaud, député, avait reçu le matin même une lettre de Tunis l'avisant que notre Chambre de commerce s'était également prononcée pour cette création, à Constantine.

L'affaire est donc en bonne voie. Elle sera poussée énergiquement par M. Morinaud qui, on le sait, a pris l'initiative de cette création.

Pendant que deux ministres de la République débarquaient à Bizerte, en territoire étranger, diplomatiquement parlant, M. Grimault, délégué à la Résidence Générale, représentant par conséquent de la France, homme poli et bien élevé, si nous en croyons les personnes qui l'approchent, est resté à Tunis, par ordre de Millet.

Nous ne voulons pas qualifier l'ordre reçu qui a dû certainement être très sensible à M. Grimault.

Et pourquoi cet ordre odieux ? parce que M. Millet a été poliment prié après avoir fait annoncer urbi et orbi sa participation à la caravane de ne pas faire partie du voyage ministériel pour éviter aux Excellences d'entendre de dures vérités sur le compte de l'ex-sous-préfet de l'ordre moral, monté au sommet de la hiérarchie administrative républicaine par la protection d'un Barthélemy Saint-Hilaire.

### Place aux Français

Tous les organes indépendants, même l'officieuse *Dépêche* se sont à maintes reprises élevés et ne cessent de réclamer de nos administrations sinon le privilège exclusif, mais, tout au moins l'emploi dans une proportion élevée de la main-d'œuvre française sur les chantiers gouvernementaux.

Ces doléances sont demeurées jusqu'à ce jour lettre-morte et rien n'a été tenté sérieusement pour venir en aide à nos compatriotes qui se voient préférer les armées de siciliens qui débarquent chaque jour des nombreuses balancelles, sans compter ceux, plus calés, que les Cies italiennes de transports à vapeur laissent deux fois par semaine sur nos quais.

Devant un pareil laisser-faire on est à se demander, si le gouvernement du protectorat français n'obéit

pas à un ordre donné tant il est long à résoudre cette grave et importante question, une des principales qui aidera le plus au peuplement français de la Régence.

Si ces hordes d'étrangers n'étaient occupés que sur des chantiers de construction ou de travaux civils, l'on pourrait admettre en poussant à l'extrême la bonne volonté et en se reportant dix années en arrière l'antique excuse autrefois donnée et mise encore en avant aujourd'hui que la main-d'œuvre française fait défaut en Tunisie.

Mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui et il est malheureusement permis à chacun de nous de voir tous les jours sous les arcades de l'Avenue de France, aux alentours de la Place de la Bourse et sur l'Avenue de la Marine des groupes d'ouvriers français attirés ici par les réclames mensongères et sagement payées des journaux de la métropole et qui, éconduits d'un chantier à l'autre en sont réduits après les quelques secours en nature de la Société de Bienfaisance à quêmander quelques sous pour se nourrir en attendant qu'il plaise aux pontifes de la Maison de France de leur délivrer — sans se presser — le passage de pont offert gratuitement par les compagnies de navigation aux indigents et rapatriés.

Puisque nos administrations civiles hésitent évidemment par ordre supérieur, il appartient à nos administrations militaires de commencer l'œuvre patriotique que nous réclamons tous d'autant qu'il existe des dépêches et des instructions ministérielles qui, si elles étaient appliquées, suffiraient à l'exclusion non pas partielle mais générale de l'élément étranger sur leurs chantiers.

Et pourtant, à Bizerte où de grands travaux et ouvrages concernant la défense nationale sont en cours d'exécution, c'est encore la main-d'œuvre des compatriotes à Crispi qui fleurit.

Un officier de vaisseau, de nos amis, nous disait à ce sujet toute son indignation : « Ces travaux qui sont en presque totalité effectués pour le compte de la marine ne devraient pas être exécutés par des étrangers et surtout par des transalpins en vertu d'une dépêche ministérielle datant de 1893 ou 1894.

« Ces instructions ministérielles sont rigoureusement observées au port de Toulon et dans tout le V<sup>e</sup> arrondissement maritime et il paraît extraordinaire que Bizerte qui est un point d'appui de notre grand port méditerranéen et qui dépend du même arrondissement n'observe pas les prescriptions ministérielles.

« Si M. Merleaux-Ponty ne l'a pas parmi ses archives pour la notifier aux services intéressés il n'a qu'à la demander à la préfecture maritime de Toulon. »

Ce même officier nous racontait que lorsque cette circulaire fut appliquée du jour au lendemain à Toulon, provoquée quelle avait été par des indiscretions étrangères et par l'avisement de la journée de travail, divers entrepreneurs qui employaient dans l'arsenal des quantités de Piémontais durent les

renvoyer et les remplacer par des français plus rétribués qu'ils ne l'avaient prévu dans leurs conditions de marché.

Pour parer à cet excédent de dépense, la marine met depuis à la disposition des entrepreneurs dans une certaine proportion des compagnies d'exclus payés directement par l'entreprise.

Pourquoi ne procéderait-on pas de même à Bizerte si la main-d'œuvre française n'est pas en nombre suffisant ?

L'envoi de quelques compagnies d'exclus demandées par l'administration compétente ajoutées à nos compatriotes suffiraient à l'exécution des travaux de Bizerte.

Les exclus ne seraient plus une charge pour le budget de la marine puisqu'ils seraient payés par l'entreprise et nos compatriotes qui ne demandent qu'à travailler trouveraient là l'occasion de se fixer définitivement en Tunisie au lieu et place de nos bons Siciliens.

L'autre jour, à propos d'un article d'un journal local sur la magistrature tunisienne, la *Dépêche* engageait la presse indépendante, à accorder nos guitares.

Elle ferait bien d'en faire autant à la sienne car en huit jours elle nous a servi une bouillabaisse à n'y rien comprendre sur le retour triomphal de M. Millet en Tunisie en compagnie des ministres puis son brusque changement d'idée de ne pas partir, voulant laisser au voyage des ministres le caractère strictement militaires et technique.

Mais pourquoi diable le préfet de la Corse, fonctionnaire politique s'il en fut, a-t-il fait partie du voyage ministériel en Corse et même jusqu'en Tunisie ?

La vérité est qu'on s'est rappelé, en haut lieu, les incidents du voyage du ministre Krantz à moins que... le gouvernement de la République ait enfin les yeux dessillés sur le compte de Millet et qu'il lui prépare une compensation que nous lui souhaitons bien vivement.

### M. BERTHELOT

M. Berthelot, rapporteur du budget de l'Algérie, est à Alger depuis une semaine.

Il sera, dans quelques jours à Constantine et à Tunis.

Les Français lui feront une excellente réception.

Nous lui souhaitons, d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue.

N'oublions pas que M. Berthelot doit interpellier le ministère si M. Millet n'a pas reçu une autre destination d'ici au moment où l'interpellation viendra à son tour de rôle.

Il a promis formellement de nous défendre et il ne nous abandonne pas.

Préparons-nous donc à le fêter dignement.

### Échos & Nouvelles

A-t-on remarqué comme le silence s'est fait tout d'un coup dans certaine presse autour des vols du sergent P. de F... ?

# Absinthe JUNOD

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

Première Marque de Pontarlier

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

Nous parions tout ce que l'on voudra que de F... n'aura aucun compte à rendre à la justice soit civile soit militaire.

Si au lieu d'avoir un nom à particule, de F... se fut appelé simplement d'un nom roturier, il n'aurait pas évité les 12 mois de prison que lui aurait allongés le conseil de guerre.

Heureusement que nous vivons en République et l'on sait qu'en République tous les citoyens sont égaux devant la loi !

Nous avons annoncé que M<sup>e</sup> Uzannaz-Joris était chargé des intérêts de la *Libre Parole* dans le procès intenté par M<sup>e</sup> Blanchet à ce journal.

Nous nous sommes trompés : c'est M<sup>e</sup> Grébauval qui est chargé de la défense de notre grand confrère, M<sup>e</sup> Uzannaz-Joris est l'avocat du grand imprimeur parisien M. Paul Dupont, chez qui s'imprime la *Libre Parole*.

Notre ami Granjon a fait appel du jugement du tribunal de Tunis le condamnant à huit jours de prison avec application de la loi de sursis et 200 francs d'amende.

Il dit posséder aujourd'hui des preuves qu'il n'avait pas encore au moment de l'instance en correctionnelle.

Nous souhaitons qu'elles soient convaincantes pour la Cour d'Alger, mais nous en doutons fort.

Qui vivra, verra.

M. Tridon n'a pas souvenir que M. Bidot-Maillard qui mène un si bon combat contre M. Millet dans la *France Coloniale*, ait adressé par son entremise une demande de fonds à M. Millet, mais véritablement, ajoute-t-il, la campagne qu'il mène et le ton qu'il lui imprime permettent toutes les suppositions.

A qui M. Tridon veut-il faire croire qu'il ait perdu la mémoire au point d'oublier si une demande de subvention de notre confrère lui est passée par les mains ?

Si nous étions M. Bidot-Maillard, nous ferions rendre gorge à M. Tridon d'une pareille insinuation certainement aussi odieuse que calomnieuse.

M. Pavillier est arrivé par le courrier de dimanche pour recevoir les ministres de la guerre et de la marine.

Il est parti le jour même à 4 h. pour Bizerte.

Nous croyons savoir que notre confrère Candas sera invité conformément à la loi à se constituer prisonnier trois jours pleins avant l'ouverture de la prochaine session du tribunal criminel devant lequel il est renvoyé pour complicité, par recel, de documents administratifs.

Son acquittement pour nous ne fait pas l'ombre d'un doute ni celle de M. Tisseau auquel il sera certainement tenu compte de sa longue prévention.

M. Fabry est rentré par le courrier de mardi soir n'ayant pu décrocher aucune présidence de Chambre en France.

C'est tant pis pour lui et pour les malheureux justiciables.

Sur la foi de renseignements fournis par son correspondant de Tunis, à la date du 10 octobre, publiés cependant sous toutes réserves, la *Dépêche Algérienne* a annoncé que « trente-deux conducteurs de train et gardes-freins de la Compagnie Bône-Guelma venaient d'être révoqués pour délit de contrebande de tabac. »

Un peu en retard la *Dépêche Algérienne*, mais ainsi présentée la nouvelle n'est pas exacte.

Il est vrai que la Cie du B.-G. a dû licencier, il y a plus d'un mois, une vingtaine d'agents non des conducteurs mais des facteurs pour un motif tout différent de celui donné par notre confrère algérois.

Le service du contrôle du B.-G. à Paris s'étant aperçu qu'un important trafic se faisait sur les billets dits passe-partout en prévoyant immédiatement le service de l'Exploitation à Bône.

Une enquête faite simultanément à Tunis, Bône et Souk-Ahras amena la découverte du pot-au-rose.

La Compagnie du B.-G. pour éviter le scandale que n'aurait pas manqué de produire la comparaison d'une vingtaine de ses agents en police correctionnelle s'est bornée à les congédier.

Notre confrère Omessa, par suite de la nouvelle situation qui lui est faite par la suppression du service de l'escompte au fondouck-Ghalla a été obligé de trouver une autre occupation pour rétablir la balance de son budget.

Nous apprenons avec plaisir qu'il rentré à nouveau dans la presse au su et au vu de tous comme rédacteur correspondant de la *Dépêche Algérienne* d'Alger.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

## SAMEDI

M. Grimault, délégué à la Résidence Générale, est parti hier soir pour Bizerte, où il va recevoir les ministres de la guerre et de la marine.

## DIMANCHE

M. Grimault, délégué à la Résidence Générale, après avoir été à Bizerte vérifier les mesures prises pour la réception des Ministres dans cet ville, est rentré hier à Tunis, sa présence n'étant pas nécessaire à Bizerte en raison du caractère spécial du voyage ministériel. Comprenez qui pourra.

## PETIT GIGNOL TUNISIEN

### Entre bonnes amies

Quand je dis bonnes, on s'imagine bien que je veux dire le contraire.

Cependant, si elles sont aujourd'hui comme chienne et chatte, elles ne l'ont pas toujours été.

Il fut un temps, pas bien éloigné, où elles étaient à tu et à toi à scandaliser un dragon, qui faisait supposer bien des choses que les méchantes langues ne se gênaient pas pour colporter de porte en porte.

Comment et pourquoi la brouille est-elle venue entre les deux tendres amies ?

C'est ce que personne n'a pu encore savoir, mais il paraît que l'autre jour, Madame X... voulait absolument refaire la paix avec son amie et à cet effet elle s'en fut trotinant lestement se bercant de ce doux espoir.

Mme Y. ne devait probablement pas l'entendre de cette oreille car, au bout d'un moment, on entendit dans toute la maison un tapage infernal, des cris, des sanglots, les voisins ne savaient que penser et s'apprêtaient déjà à aller chercher la police, lorsque l'arrivée de M. Y. mit fin à cette scène scandaleuse.

On dit que celui-ci est allé provoquer M. X... et le rendre responsable des actes de sa femme de dernier le pria de ne pas lui casser la tête avec les histoires de ces dames, qu'il n'avait pas à s'en occuper et qu'elles se débarbouillent entr'elles.

L'aventure n'aura donc pas de suite fâcheuse.

GIGNOL.

Nous croyons savoir que le voyage des ministres en Tunisie aura des résultats précieux pour nous.

Le ministre de la marine n'en revenait pas de tout ce qu'il avait entendu sur la question de M. Millet.

## Tridon déraile !

Un journal local a publié hier matin la note suivante :

« M. le Résident Général a été « rappelé à Paris d'urgence, au moment où il allait s'embarquer à Toulon. »

Cette nouvelle, ainsi présentée, est inexacte : la vérité est que le Résident Général n'accompagne pas les Ministres parce que l'on a tenu à conserver à ce voyage un caractère strictement militaire et technique.

Mon cher Tridon, il ne faut pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes millettiques. Réellement vous déraillez.

Toute la presse parisienne a annoncé que M. Millet accompagnerait les ministres dans leur voyage en Corse et en Tunisie.

L'Agence Havas vous a transmis télégraphiquement la nouvelle que vous avez insérée avec une joie non dissimulée.

Vous en avez même profité pour écrire un de ces articles bien sentis dans lequel comme l'ours de la fable, vous raillez la presse indépendante qui avait crié trop tôt victoire et pris ses désirs pour la réalité.

M. Millet nous revenait, disiez-vous, avec un satisfecit de ses chefs et plus fort que jamais.

Vous conviendrez que c'était pour nous un rude coup de massue.

Nous allions comme des âmes en peine par les rues de la ville ne sachant à qui confier notre douleur de savoir que l'auteur de nos maux allait nous revenir plus puissant que jamais continuer le système d'administration qui a acculé les meilleurs d'entre nous à la ruine et la faillite.

On voyait de Carnières errer tout pensif. Lacroix par les chemins faisait pitié...

Lorsque, changement à vue, le triomphateur n'accompagne plus les ministres !...

On a voulu conserver à ce voyage... vous connaissez la suite....

Quelle tuile pour l'ami Tridon ! Il était comme un navire sans boussole perdu au milieu de l'océan... sa douleur faisait peine à voir....

Les grandes joies ont toujours des lendemains

Plaignons cet infortuné.

AMICUS.

## PRÉCIEUX AVEU

La *Dépêche* nous avoue ingénument que son Millet n'a jamais voulu se mettre sur le pied de céder aux sollicitations intéressées émanant d'organes sans tirage, sans autorité et n'ayant pour raison d'être que de taper de ci de là quelque gouvernement ou quelque conseil général d'outre-mer.

Ce qui revient à dire qu'il fait valser les écus que nous avons tant de peine à gagner et qu'il nous soutire tant qu'il peut au profit d'autres organes parisiens qui prônent à qui mieux mieux ses actes les plus condamnables.

## Importante déclaration

M. de Carnières a fait dans le dernier numéro de son journal, une importante déclaration, que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Elle nous a fait d'autant plus de plaisir qu'on nous jetait souvent à la figure, malgré nos dénégations, que nous marchions avec la réaction contre Millet.

Aujourd'hui la déclaration catégorique et franche de M. de Carnières met fin à la légende qui continuait à le faire passer pour un bonapartiste honteux :

Si l'interpellation de M. Berthelot n'a pas été déposée plus tôt, c'est parce que nous ne voulions pas qu'elle servît aux adversaires du Cabinet d'occasion pour se compter. Nous cherchions un moyen — et peut-être l'avons-nous trouvé ? — de faire connaître la vérité au Gouvernement sans nous heurter à la politique générale.

L'honorable M. Delcassé a été tenu par un député, notre ami commun, au courant de mes démarches et de mes intentions. Moi-même je me suis expliqué avec lui au sujet des opinions que me prêtait M. Millet ; je lui ai dit que je n'avais pas toujours été républicain, il est vrai, mais que je l'étais devenu, que personne n'était autorisé à douter de la sincérité de mes convictions dont je ne cherchais d'ailleurs pas, à tirer profit, et que j'étais las du reproche qu'on m'adressait toujours d'avoir été réactionnaire : à quoi il m'a répondu textuellement : « On ne vous le reprochera plus. »

Enfin — et une fois pour toutes — je ne suis pas plus nationaliste que je n'ai été boulangiste. Depuis que je vis en Tunisie — depuis seize ans — je ne me suis jamais occupé de politique générale ; l'autoritarisme de nos Résidents m'a radicalement guéri de mes idées d'autrefois, et partisan de la liberté, — je le déclare hautement — on me trouvera toujours contre toute les réactions, quelles qu'elles soient.

Sur ce, je demande pardon à mes lecteurs de les avoir si longuement entretenus de mes opinions qui les intéressent peu, car personne ne fait de politique en Tunisie. Et si M. Millet s'est prétendu victime de « menées nationalistes », une fois de plus il n'a pas dit la vérité !

V. DE CARNIÈRES

## Socialisme pratique

La Compagnie franco-algérienne, qui exploite la ligne du chemin de fer de Mostaganem à Tiarét, et dont le directeur général est M. Jacques Lebaudy, vient d'aviser son personnel de son intention de tenter une expérience d'un indiscutable intérêt que nous voudrions bien voir imiter par le B.-G. dont le personnel est si intéressant et si digne d'intérêt.

Nous n'en connaissons guère qui accomplisse aussi consciencieusement une tâche pénible pour un salaire des plus modestes sans grand espoir de l'améliorer beaucoup en raison de l'importance médiocre des gares du réseau.

A titre d'essai, la Compagnie franco-algérienne établira la participation, pendant les exercices 1901-1902, sur les bases suivantes fixées dans une circulaire dont nous détachons les passages les plus intéressants :

AVIS relatif à la participation du personnel aux bénéfices de la ligne de Mostaganem à Tiarét.

« La direction de la Compagnie a décidé d'inaugurer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901, sur la ligne de Mostaganem à Tiarét, le système de la participation aux bénéfices appliqué déjà au profit du personnel ouvrier dans plusieurs établissements industriels. »

« Ce système fonctionnera de la façon suivante, pendant les exercices de 1901 et 1902. »

« Il sera établi à la fin de chaque exercice le compte des recettes et des dépenses de l'exploitation. »

« Si le chiffre total des recettes est supérieur à celui des dépenses, l'excédent qui constituera le bénéfice net appartiendra pour moitié au personnel. »

« Cet excédent sera ensuite partagé entre tous les employés du réseau proportionnellement aux appointements de chacun. »

« La direction établira, d'après les indications qui lui seront fournies par les services de la Compagnie, l'état des employés qui font effectivement partie du personnel affecté à la ligne de Mostaganem à Tiarét. »

« La direction, tout en apportant la plus grande impartialité dans la répartition des bénéfices, se réserve le droit de trancher souverainement toutes les difficultés qui pourraient être soulevées. »

« Le personnel aura donc tout intérêt à s'organiser en vue d'une exploitation rationnelle et économique. »

Bravo, M. Lebaudy.

## « GOYMS » ET « YOUNPINS »

Au banquet organisé par les libres penseurs juifs le jour du Grand jeûne israélite, non pour offenser leurs frères de race mais pour combattre un préjugé aussi absurde que les préjugés catholiques, le citoyen Armand Klotz a prononcé un superbe discours. Nous en avons parlé, nous sommes heureux d'y revenir aujourd'hui, car il expose admirablement la situation réciproque du *Goym* et du *Youpin*.

Voici un extrait de ce discours, qui va être imprimé et distribué dans les milieux israélites, jusqu'à la porte des synagogues :

Félicitons-nous donc, mes amis, de notre initiative et promettons-nous de recommencer une autre fois ce que nous avons fait aujourd'hui.

Ainsi montrerons-nous que nous sommes les ennemis de tous les cultes ; du culte de nos pères comme du culte de tous les autres humains.

Cette question doit, d'ailleurs être sans équivoque. Il serait stupide de comprendre l'anticléricalisme comme d'aucuns, en conservant des préjugés que rien, à notre époque, ne justifie plus.

Il faut de même s'élever et s'indigner — entendez bien cela, camarades ! — contre certains prétendus matérialistes, chrétiens d'origine, qui restent antijuifs ; comme il faut s'élever et s'indigner contre certains juifs d'origine, se prétendant d'esprit très libéral et de convictions philosophiques très positives et qui demeurent méprisants à l'égard de leurs frères, les baptisés. Chez les premiers, malgré tout, dans les coutumières relations, peut se constater envers les circonciés, une suspicion assez profondément enracinée, rarement avouée et qui subsiste quoique ces relations deviennent plus intimes et, on pourrait le croire, tout à fait amicales. Derrière les apparences de la plus parfaite cordialité, chez ceux dont je parle, reste une arrière-pensée, ils ne peuvent oublier « le juif », l'être abhorré quand-même ! duquel on se défiera toujours et auquel on ne se confiera jamais entièrement.

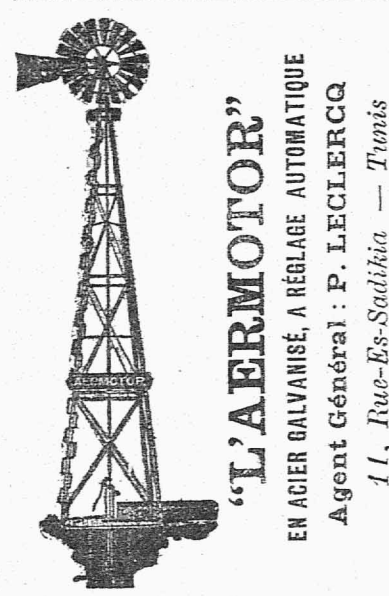
Chez les seconds, sous les dehors souvent du plus favorable accueil et de la plus grande courtoisie, sous les airs de la plus exquise politesse se cache un sentiment de malveillance, se dissimule une aversion, une répugnance, une haine irraisonnée envers ceux qui ne sont point leurs coreligionnaires, dans le commerce, qu'ensemble, ils exercent journellement.

Chez les premiers, le « juif » reste détesté, chez les seconds, le « goym » demeure méprisé. D'un côté : le « juif », de l'autre côté le « goym », et ces deux mots prononcés avec un pareil ressentiment, une semblable antipathie... Et comme les relations, les fréquentations existent pourtant et parfois suivies entre *Argens* et *Sémites*, règne hélas ! l'inimitié, alors que l'on se prodigue mutuellement les marques de la plus parfaite amitié. On se souhaite positivement du mal en se rendant de bons offices.

Eh, bien, camarades ; ce sont là de mauvais instincts auxquels nous devons nous efforcer d'empêcher les individus d'obéir. Nous ne devons point faire, dans la vie, de distinctions entre races. Nous devons tous nous aimer et nous aider tous sincèrement, profondément.



Compagnie Algérienne SOCIÉTÉ ANONYME Cap. 15.000.000 entièrement versés Comptoir de Tunis Avenue de France



“L'ERMOTOR” EN ACIER GALVANISÉ A RÉGLAGE AUTOMATIQUE Agent Général : P. LECLERCQ 11, Rue Es-Sadikia - Tunis

Droguerie-Herboristerie PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES M. CAMISON 8, rue d'Allemagne, 8 TUNIS

INDUSTRIE FUNÉRAIRE FÉLIX FISCHEL diplômé de l'école nationale des beaux-arts TUNIS - 31, rue Bab-el-Kadra, 31 - TUNIS

Maison Paonessa, Artificier 22, Avenue de la Marine, TUNIS FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES Peintures et Fournitures pour Machines MAISON FONDÉE EN 1890

PHARMACIE LYONNAISE TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS ROSSET-BRESSAND, pharmacien VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION H. BOURREL entrepositaire Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas

M. Louis FOUBERT Courtier Maritime et Commercial TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

BUFFET HOTEL DE LA GARE A. DEPOUZIER propriétaire ÉTABLISSEMENT DE 1er ORDRE

ZAGHOUAN HOTEL DU BEL OMBRAGE Tenue par M. Fieurgant Se recommande aux touristes

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000 Siège Social à TUNIS

Pasteurisation des Vins APPAREIL BOURDIL de Narbonne HORS CONCOURS

TRANSIT & CAMIONNAGE COMBALUZIER & FARINE Tunis, 8, rue de Portugal et nouveau port (quai ouest)

BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille et briquettes B. RICHARD, A. MILITTE

Aux Armes de Saint-Etienne 23, rue Al-Djazira - TUNIS VEUVE C. BOURRY Armes de chasse et de tir.

Hôtel-Restaurant des Négociants 9, rue Amilear - TUNIS Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50

GDE Brasserie Tourtel A BIJOUVILLE (BIZERTE) CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE Succursale de Tunis, 8, rue Malta-Srira Pour éviter tout retard dans les livraisons

TAVERNE ALSACIENNE TUNIS - AU PORT - TUNIS Etablissement nouveau de tout premier ordre

BOULANGERIE MÉRIDIONALE PATISSERIE-CONFISERIE 48, Rue Al-Djazira - TUNIS C. FÉBRIER

Demandez partout LE KINA-BELLOTT ABSINTHE ET AMER CONILH BELLOT, Distillateur à Tunis

J. CHEVALIER TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS REPRÉSENTANT GÉNÉRAL

FOURNITURE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTRICITÉ CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES EN TOUS GENRES

MAISON MODÈLE Avenue de France et rue de Bône, Tunis Succursale à Bizerte VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

VINS ET EAUX-DE-VIE du Domaine de Potinville MME HOLMIÈRE 23, Rue d'Italie, TUNIS

LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN, propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

DOMAINE DE L'OUED-ZARGA Vins rouges et blancs. Muscat Eau-de-vie de marc et de vin

RESTAURANT de la FOURMI Tenue par P. ROSSI TUNIS - RUE D'ITALIE - TUNIS

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE GOUZAN MÉDAILLE D'OR SOURCE BERTRAND L'analyse bactériologique démontre que la source Bertrand ne contient aucun microbe.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie Société anonyme. Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION Siège social, 7, rue de la République, Marseille

CIE DE NAVIGATION MIXTE CIE TOUCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES à GRANDE VITESSE